



## CONSEIL DE TUTELLE

Trente-cinquième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 28 mai 1968,  
à 15 h 10

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Page
<i>Déclaration du Secrétaire général adjoint à la tutelle et aux territoires non autonomes . .</i>	9
<i>Points 4 et 5 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1967:</i>	
<i>a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)</i>	
<i>Examen de pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour (suite)</i>	
<i>Questions concernant le Territoire sous tutelle et réponses du représentant et du représentant spécial de l'Autorité administrante et des conseillers auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique . . .</i>	

Présidente: Mme Eugenie M. ANDERSON  
(Etats-Unis d'Amérique).

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la tutelle et aux territoires non autonomes

1. M. DJERMAKOYE (Secrétaire général adjoint à la tutelle et aux territoires non autonomes) remercie la Présidente, la Présidente sortante et les autres membres du Conseil des paroles aimables qu'ils ont prononcées à son égard.

2. Au cours des 20 dernières années, 9 des 11 territoires sous tutelle qui existaient initialement ont accédé à l'indépendance. Le fait que l'indépendance ait généralement été atteinte dans l'ordre et la paix est dû en grande partie à la compréhension et à la coopération qui se sont établies entre les populations des territoires, l'ONU et les puissances administrantes. Les cérémonies qui ont eu lieu à Nauru, dernier pays qui ait accédé à l'indépendance, étaient l'heureux aboutissement des efforts conjugués, déployés au cours des années par la population autochtone pour faire connaître sa volonté et par l'Autorité administrante et l'ONU pour faire respecter cette volonté.

3. Pour poursuivre sa mission et aider les deux territoires qui restent encore sous tutelle à parvenir à l'indépendance, conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de tutelle se trouve devant la tâche difficile de favoriser une évolution positive et harmonieuse tout en veillant à ce qu'aucun retard ne ralentisse ou ne freine le progrès vers l'indépendance. M. Djermakoye espère que le Conseil, fort de sa longue expérience, réussira bientôt dans cette dernière entreprise. Le Secrétariat continuera à apporter au Conseil toute l'assistance possible.

## POINTS 4 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1967:

a) Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (suite)  
[T/1680 et Corr.1, T/L.1136]

Examen des pétitions énumérées dans l'annexe à l'ordre du jour (suite) [T/COM.10/L.7 à 10, T/PET.10/39 à 43, T/PET.10/L.12]

QUESTIONS CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE ET REPONSES DU REPRESENTANT ET DU REPRESENTANT SPECIAL DE L'AUTORITE ADMINISTRANTE ET DES CONSEILLERS AUPRES DE LA DELEGATION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Sur l'invitation de la Présidente, M. Norwood, représentant spécial de l'Autorité administrante pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique, et MM. Lanwi et Sawaichi, conseillers auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, prennent place à la table du Conseil.

4. M. GASCHIGNARD (France) rappelle qu'à sa trente-quatrième session le Conseil s'est déclaré favorable à la participation des Micronésiens au pouvoir exécutif. Il demande quelles sont les intentions de l'Autorité administrante à cet égard.

5. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que l'on est conscient de la nécessité de donner aux Micronésiens de plus grandes responsabilités dans le domaine administratif, et que leur compétence a été clairement prouvée par la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche dans le secteur législatif depuis la création du Congrès de la Micronésie. Si les progrès accomplis pour ce qui est de découvrir des moyens qui permettent aux Micronésiens d'occuper des postes comparables dans l'administration ont été lents, ils ne sont pas totalement inexistantes, comme le montrent le rapport de l'Autorité administrante, le rapport de la Mission de visite et d'autres rapports.

6. Des programmes de formation administrative et des programmes de stages ont été entrepris, et l'une des tâches principales des nouveaux chefs de département et directeurs de programmes, nommés dans le cadre de la vaste réorganisation administrative qu'a connue récemment le Territoire, consiste à former les Micronésiens appartenant à leur département et à leur fournir une expérience et des perspectives intéressantes. Une mesure importante prise en ce sens a été la nomination de M. Leo Falcam au poste d'assistant spécial du Haut Commissaire, situation, de rang semi-ministériel, qui fait de lui un coordinateur au sein du cabinet et un consultant

auprès du Chef du gouvernement pour toutes les questions, en particulier celles pour lesquelles le point de vue micronésien pourrait être utile. Toutefois, malgré cette nomination et les fréquentes consultations auxquelles procèdent les chefs de département avec les fonctionnaires micronésiens, les Micronésiens veulent avoir la possibilité de devenir eux-mêmes chefs de département et chefs de l'administration des districts, et, si les progrès enregistrés en ce sens ne sont pas tout ce que l'on aurait pu espérer, certains progrès ont été réalisés et on mettra au point des moyens plus efficaces pour réaliser cet objectif.

7. M. GASCHIGNARD (France) demande au représentant spécial s'il pense que le Congrès des Etats-Unis fera droit à la demande du président Johnson tendant à la création d'une Status Commission et, dans l'affirmative, s'il peut indiquer quand cette commission sera créée et quelle sera sa composition.

8. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit qu'il y a tout lieu d'espérer que la commission sera créée, non seulement parce qu'elle sera utile pour déterminer quel est le climat politique en Micronésie mais, ce qui est plus important, parce que sa création a été demandée par le Congrès de la Micronésie lui-même et répondrait donc au vœu de la population exprimé par ses représentants élus. La Sous-Commission compétente du Sénat des Etats-Unis d'Amérique a approuvé un texte législatif en faveur de la Status Commission envisagée, mais l'organe correspondant de la Chambre des représentants n'a pas encore pris de mesure de ce genre, et il est donc difficile de formuler des prédictions. Toutefois, le Congrès de la Micronésie a créé entre-temps sa propre Status Commission et a entrepris un programme très actif.

9. M. GASCHIGNARD (France) souhaiterait avoir quelques renseignements complémentaires sur la composition et les activités de la commission envisagée.

10. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit qu'il est prévu à l'heure actuelle que la commission formée par les Etats-Unis comprendra 17 membres, dont 4 appartenant à chacune des deux Chambres du Congrès des Etats-Unis et les autres à l'ensemble de la population. D'après la proposition initiale, la commission devait présenter un rapport dans un délai de huit mois à dater de sa constitution, mais certains membres du Congrès semblent estimer actuellement qu'un délai d'un an serait plus approprié. La commission disposera du personnel et des fonds nécessaires à son étude et se rendra dans le Territoire sous tutelle pour consulter des membres de la législature et des citoyens appartenant à tous les niveaux, et procéder à l'étude approfondie de la situation existant sur les lieux, avant de soumettre une recommandation sur la date et, le cas échéant, sur la forme du plébiscite. A l'origine, la législation envisagée était fondée sur l'hypothèse selon laquelle un plébiscite aurait lieu en 1972 au plus tard. Toutefois, il semble que l'on estime dans le Territoire qu'il ne soit pas indispensable de fixer la date du plébiscite avant de constituer la commission. Bien entendu, la commission formée par les Etats-Unis d'Amérique confé-

rerait et collaborerait avec le Congrès de la Micronésie, et en particulier avec sa Status Commission.

11. M. GASCHIGNARD (France) dit qu'il aimerait connaître la composition de la Status Commission formée par le Congrès de la Micronésie.

12. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que la commission compte six membres, venant chacun de l'un des districts du Territoire sous tutelle. Elle a pour fonctions générales de mettre au point et de recommander des méthodes d'éducation et d'action politiques visant à préparer un plébiscite, de définir les choix qui s'offrent aux Micronésiens, de recommander par quelles méthodes les Micronésiens pourraient exprimer leur préférence parmi ces choix, et d'évaluer les moyens par lesquels les pays actuellement indépendants ont atteint l'autodétermination politique.

13. M. GASCHIGNARD (France) souhaiterait que M. Lanwi cite des exemples précis de cas où l'Administration a négligé de consulter le peuple micronésien.

14. M. LANWI (Conseiller auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique) dit que les Micronésiens participent dans une certaine mesure aux décisions de politique, mais que ce n'est pas suffisant. Un seul administrateur de district est micronésien, et quelques Micronésiens sont administrateurs de district assistants. Un plus grand nombre de chefs traditionnels des îles Marshall, représentant diverses idées et opinions, devraient œuvrer aux côtés de l'Autorité administrante.

15. M. GASCHIGNARD (France) se demande si, outre une augmentation du nombre des Micronésiens occupant des postes supérieurs, il existe d'autres moyens pour faire participer les Micronésiens aux décisions politiques.

16. M. LANWI (Conseiller auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique) dit que, quand les autorités japonaises ont quitté le Territoire après une domination qui a duré de nombreuses années, le peuple micronésien ne savait pas se gouverner; cela lui a fait prendre conscience de la nécessité d'une plus grande participation des Micronésiens à la prise des décisions.

17. M. GASCHIGNARD (France) demande au représentant spécial combien de Micronésiens occupent des postes administratifs importants.

18. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit qu'un certain nombre de Micronésiens occupent des fonctions importantes, par exemple l'Administrateur du district des îles Marshall, au moins deux administrateurs de district assistants dans le district de Truk et l'adjoint à l'administrateur du district des Palaos; au siège de l'Administration, on peut citer le directeur adjoint de la mise en valeur des ressources et du développement, un ingénieur diplômé au Département des travaux publics et de la construction, et M. Salii, qui occupe des fonctions consultatives importantes au Département du personnel pour ce qui est de la mise au point des principes directeurs. Presque tous les services médicaux de l'Administration dans les districts ont à leur tête des médecins

micronésiens. Un collaborateur éminent du directeur des affaires publiques est également micronésien.

19. L'une des difficultés que l'on rencontre en entreprenant d'augmenter le nombre de postes occupés par des Micronésiens est la qualité de l'administration américaine. En tant que Haut Commissaire, M. Norwood a délibérément freiné le développement de programmes de formation dans certains départements de l'administration jusqu'à ce qu'il ait été certain que le département en question avait à sa tête une personne capable de le diriger avec compétence du point de vue technique, et de bien comprendre les questions relatives au personnel, de sorte que les Micronésiens qui cherchent à apprendre comment fonctionne le gouvernement aient des instructeurs de qualité. Un bon départ a été pris et M. Norwood espère que les résultats permettront d'améliorer la formation des employés micronésiens et d'accroître leur participation.

20. M. GASCHIGNARD (France) dit qu'il aimerait avoir plus de détails sur les commissions de planification économique et sociale dont a parlé le représentant spécial à la séance précédente.

21. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que, à la suite du rapport de Robert R. Nathan Associates, Inc., l'Autorité administrante a conclu un contrat avec la société Hawaii Architects and Engineers relatif à la mise au point de plans à long terme de développement communautaire et d'utilisation des terres et des sites. L'un des éléments fondamentaux du contrat est qu'il requiert la plus grande participation possible de la part des Micronésiens qui seront affectés par ces plans. Ces plans ont pour but de mettre au point des principes directeurs d'après lesquels sera choisi le lieu où seront installés divers établissements publics, grâce à des discussions approfondies et à la participation de la population au niveau le plus bas de la collectivité. Des commissions de planification ont été établies dans chacun des districts, et les plans formulés ont été discutés et évalués en profondeur. M. Norwood pense que ce qui a été fait constitue un bon exemple des efforts accomplis par l'Administration pour solliciter les points de vue et s'inspirer des conseils des membres de la collectivité qu'elle s'efforce de servir.

22. M. GASCHIGNARD (France) demande qui sont les membres des commissions de planification des districts.

23. M. NORWOOD (Représentant spécial) répond que les commissions de planification des districts sont très représentatives de la collectivité. Elles sont formées de Micronésiens, et dans certains cas de ressortissants américains dont les compétences et les domaines d'intérêt particuliers peuvent aider les commissions dans l'accomplissement de leur tâche.

24. M. GASCHIGNARD (France) dit qu'il aimerait savoir pourquoi les organes administratifs s'occupant des logements à bon marché dans les six districts ont presque disparu, et quelles mesures seront prises pour remédier à la situation actuelle, peu satisfaisante, en matière de logements.

25. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que l'on n'a pas considéré comme prioritaire l'assistance

en matière de logements à bon marché aux Micronésiens propriétaires de maisons. On a estimé que les fonds disponibles au cours des deux dernières années devaient être consacrés essentiellement à améliorer les installations sanitaires et scolaires, et l'infrastructure de base des services fournissant l'énergie et l'eau et assurant l'assainissement et les communications. Toutefois, on prévoit de créer par la suite un fonds destiné à des prêts pour les logements à bon marché. La nécessité d'un tel fonds est apparue de façon dramatique en avril 1968, quand un typhon dévastateur a sérieusement endommagé près de 90 p. 100 des maisons de l'île de Saïpan, la plupart étant temporairement inhabitables.

26. On espère accorder des prêts à faible intérêt à la construction de logements, remboursables à un taux mensuel très bas qui pourrait être de 20 dollars par mois, aux personnes remplissant les conditions voulues pour la construction de maisons durables, capables de résister aux tempêtes des zones de typhons. Les autorités espèrent qu'un tel fonds sera créé grâce à une allocation budgétaire supplémentaire accordée par le Congrès au cours de l'exercice 1968, afin que les propriétaires de maisons de l'île de Saïpan affectés par le typhon puissent faire reconstruire leurs habitations. Un programme de prêts à la construction à faible intérêt doit, par la suite, être étendu à tous les propriétaires de maisons du Territoire, mais jusqu'ici d'autres activités ont eu la priorité dans l'allocation des fonds disponibles.

27. M. GASCHIGNARD (France) demande quelles sont les intentions de l'Autorité administrante au sujet de l'opinion exprimée par le Conseil, à savoir que les impôts payés par les ressortissants américains qui travaillent en Micronésie devraient être versés au budget du Territoire.

28. M. NORWOOD (Représentant spécial) répond que, bien que l'on ait envisagé une telle méthode, cela n'apporterait à son avis pas grand-chose. Il n'y a que quelque 500 ressortissants américains dans le Territoire et l'on espère que leur nombre diminuera progressivement. Tous ces ressortissants paient un impôt sur le revenu aux Etats-Unis d'Amérique, et beaucoup d'entre eux sont également soumis aux impôts d'Etat. S'il est vrai que le Congrès américain pourrait probablement mettre au point des moyens pour reverser ces impôts au Territoire, cette méthode répondrait mal à la nécessité urgente d'une plus grande participation du Congrès de la Micronésie à la formulation du programme budgétaire à long terme. En outre, le Congrès de la Micronésie ne semble pas particulièrement intéressé par cette méthode, bien qu'il soit probable que les autorités micronésiennes seraient disposées à étudier cette idée si on le leur demandait. Cependant, si cette mesure est prise par la suite, il ne s'agira probablement que d'une opération comptable, peu susceptible d'accroître les ressources financières du Territoire.

29. Le Congrès de la Micronésie s'est résolument prononcé contre la mise au point d'une procédure selon laquelle il pourrait allouer ou ouvrir des crédits émanant du Congrès des Etats-Unis. L'Administration du Territoire sous tutelle est tenue de présenter un avant-projet de budget au Congrès de la Micronésie pour examen. En 1968, on n'épargnera

aucun effort pour que le Congrès de la Micronésie soit saisi de l'avant-projet de budget à la date d'ouverture de sa session. Le Congrès de la Micronésie peut conférer avec l'Administration s'il a des objections ou des recommandations à formuler en la matière. Si l'Administration ne les accepte pas, elle doit les soumettre au Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, qui peut modifier le budget s'il le juge approprié. Une autre possibilité consiste à convoquer, au début de l'année, une session spéciale du Congrès de la Micronésie, afin d'arrêter les priorités budgétaires, d'examiner les projections relatives aux projets et de faire des recommandations concernant l'ordre de priorité.

30. M. GASCHIGNARD (France) désire avoir des renseignements supplémentaires sur la United Micronesian Development Association qui vient de participer à la création de la compagnie aérienne Air Micronesia et d'obtenir le monopole pour deux ans de l'achat et de la commercialisation du coprah.

31. M. NORWOOD (Représentant spécial) déclare que la United Micronesian Development Association est la première société ou organisation commerciale micronésienne d'une certaine envergure à être composée en majeure partie de Micronésiens et dont le conseil d'administration est dirigé par des Micronésiens. Si le contrat en question a été consenti à cette société, c'est que les Micronésiens eux-mêmes ont estimé que la commercialisation de leur culture principale devrait être assurée par un organisme micronésien, plutôt que par un organisme des Etats-Unis d'Amérique, comme cela était le cas jusqu'ici. De même, le Congrès de la Micronésie et les principaux hommes d'affaires et dirigeants politiques micronésiens ont estimé que, dans le choix de la compagnie qui serait chargée d'exploiter le nouveau service aérien, une participation micronésienne devait être un des critères fondamentaux. La compagnie qui a obtenu le contrat avait naturellement prévu une participation micronésienne dans son offre; les conditions de cette participation ont valu à cette offre d'être prise tout particulièrement en considération.

32. La United Micronesian Development Association s'est également montrée désireuse d'assurer l'exploitation des services maritimes du Territoire, et il se peut que, parmi les offres relatives à la création d'un nouveau service maritime qui sont actuellement à l'étude, il s'en trouve émanant de cette société.

33. M. GASCHIGNARD (France) demande des indications plus complètes sur les activités du Peace Corps dans le Territoire et sur les intentions de l'Autorité administrante dans ce domaine.

34. M. NORWOOD (Représentant spécial) précise que les volontaires du Peace Corps ne sont pas inscrits sur la liste des employés américains travaillant dans le Territoire. Ainsi, outre les quelque 500 ressortissants américains qui émargent au budget du Territoire, plus de 600 volontaires du Peace Corps participent soit aux activités de divers départements, soit à l'exécution des programmes; d'autres encore sont nommés à des postes de l'administration, officiellement déclarés vacants.

35. Le programme du Peace Corps pour la Micronésie a été lancé environ deux ans auparavant. Par

rapport au nombre d'habitants, c'est le programme le plus important que cette organisation ait entrepris dans le monde. A l'origine, les volontaires du Peace Corps recevaient leur formation aux Etats-Unis, mais, en 1967, un programme complet de formation a été mis en œuvre dans l'île Udot, dans le lagon de Truk, à l'intention des volontaires; c'est donc en Micronésie qu'ils reçoivent maintenant leur formation finale.

36. Quant au deuxième groupe de volontaires à être formé en Micronésie, chacun recevra sa formation dans le district auquel il sera affecté. Il y a actuellement 653 volontaires dans le Territoire; le groupe le plus important compte 281 volontaires, qui sont employés en qualité de maîtres dans les écoles primaires, où ils enseignent principalement l'anglais en tant que deuxième langue, un autre groupe de 43 volontaires remplissant les fonctions de professeurs dans les établissements secondaires du premier et du deuxième cycle.

37. Cinquante-sept volontaires ont été affectés aux programmes agricoles, notamment aux programmes de développement de la culture de la noix de coco et du coprah entrepris dans les îles productrices de coprah les plus éloignées, et où précisément un apport de compétences techniques et d'une main-d'œuvre supplémentaire ne peut qu'être utile et productif, à condition d'être complété par la mise en place des services de transport maritime nécessaires. D'autres volontaires ont été affectés au secteur du développement communautaire et collaborent avec les institutions d'action communautaires au lancement de projets qui peuvent être entrepris par les communautés elles-mêmes, avec une assistance financière de l'Autorité administrante. Ainsi, les compétences techniques sont fournies par les volontaires du Peace Corps, la main-d'œuvre par les Micronésiens et les fonds par l'Autorité administrante.

38. Le Peace Corps joue un rôle très important dans le développement de la Micronésie et les problèmes d'ordre administratif qui se posaient au début ont pu être résolus.

39. M. GASCHIGNARD (France) pose la question de savoir si l'Organisation des Nations Unies ne pourrait pas, par l'intermédiaire des institutions spécialisées compétentes, participer à la création éventuelle d'un laboratoire de sciences marines dans les Palaos.

40. M. NORWOOD (Représentant spécial) explique que dans la région des Palaos, les eaux sont d'une qualité qui se prête particulièrement bien à la recherche océanographique et qu'un certain nombre d'organismes ont fait savoir qu'ils étaient tout disposés à y entreprendre des travaux de recherche biologique ou océanographique s'ils disposaient des moyens voulus; toutefois, ces organismes n'ont pas encore été en mesure de fournir les fonds nécessaires pour la construction d'un centre scientifique, et ils n'ont pu fournir des crédits qu'à des fins de recherche.

41. Dans les prévisions budgétaires relatives à l'exercice 1970, un montant approximatif de 500 000 dollars a été affecté, à titre provisoire, à la création de ce laboratoire. Quant à savoir si ce montant pourra figurer effectivement dans le budget, cela dépendra naturellement des autres besoins, mais il

faudra aussi établir si cette affectation se justifie au regard des besoins persistants en matière d'écoles et d'établissements médicaux.

42. Le représentant des États-Unis d'Amérique voudra peut-être faire connaître son point de vue quant à une participation éventuelle de l'Organisation des Nations Unies à ce projet.

43. M. FINGER (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis d'Amérique ont toujours été en faveur d'une participation de l'ONU au développement; étant un des principaux pays donateurs, ils ont toujours été d'avis que les pays en voie de développement qui sont Membres de l'ONU devaient en être les principaux bénéficiaires. Toutefois, comme, en matière de bourses, une dérogation a déjà été faite à la règle en faveur de la Micronésie, l'ONU pourrait peut-être envisager la possibilité de fournir d'autres types d'assistance au Territoire, bien qu'un projet qui implique la fourniture de matériel et de personnel représente une entreprise plus importante que tous les projets proposés jusqu'ici. Une conférence internationale relative au centre scientifique envisagé se réunira bientôt dans les Palaos et un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement y assistera.

44. M. LIN (Chine) demande où en est l'expérience intéressante qui consiste à faire participer les fonctionnaires supérieurs micronésiens aux réunions du Cabinet. M. Lin voudrait savoir, par exemple, combien de personnes participent en général aux réunions du Cabinet, quelle est la fréquence de ces réunions, combien de fonctionnaires supérieurs sont invités à participer à chacune de ces réunions, et dans quelle mesure ils participent à la discussion ainsi qu'à l'adoption et à l'application des décisions.

45. M. NORWOOD (Représentant spécial) précise que le Cabinet se compose du Haut Commissaire adjoint, de l'Attorney General et des commissaires-assistants chargés respectivement de l'administration, de l'enseignement, de la santé publique, des ressources et du développement, et des affaires publiques. A ces membres s'ajoutent actuellement le spécialiste en analyse des programmes, qui est chargé de l'élaboration d'un programme à long terme en matière de projections budgétaires, et le nouvel Assistant spécial, M. Falcam. Chaque membre du Cabinet dont le département compte des fonctionnaires micronésiens aux échelons supérieurs a été prié d'inviter ces fonctionnaires à assister aux réunions du Cabinet; c'est ainsi que des fonctionnaires micronésiens, notamment des départements des ressources et du développement, des affaires publiques et de la comptabilité nationale, assistent maintenant aux réunions du Cabinet. En outre, un plus grand nombre de Micronésiens participent aux réunions des chefs de département, étant donné qu'à ce niveau ils sont plus largement représentés.

46. La suggestion relative à la formation d'un cabinet micronésien distinct est certes intéressante, mais M. Norwood se demande quel lien on pourrait établir entre un tel cabinet et le Cabinet actuel. On s'efforce de faire participer aux activités du Cabinet des Micronésiens qui ont acquis suffisamment d'expérience et occupent des postes de responsabilité, mais dans certains départements il n'y a pas encore de Micro-

nésiens qui aient déjà la compétence voulue pour représenter leur département au sein du Cabinet. Certains progrès ont certes été faits, mais peut-être ne sont-ils pas suffisants.

47. M. LIN (Chine) estime que, malgré l'existence de régimes fonciers ancestraux, la question des litiges fonciers devrait être assez simple à résoudre, étant donné que la superficie des terres est réduite et que l'effectif de la population est faible. M. Lin demande quelques renseignements supplémentaires à ce sujet et désire notamment savoir comment les réclamations foncières sont présentées, combien de litiges restent en suspens, et combien de temps il faudrait pour les régler.

48. M. NORWOOD (Représentant spécial) explique que, si dans certaines parties du Territoire sous tutelle les réclamations foncières ne posent aucun problème, dans d'autres, par contre, elles sont très compliquées. En vertu du Code législatif du Territoire, les Micronésiens sont libres de s'installer dans l'île de leur choix, mais, dans chaque île, on constate que beaucoup de propriétaires craignent l'arrivée d'immigrants d'autres îles. En outre, les terres ne sont pas nettement délimitées, et les longues années d'occupation espagnole, allemande, japonaise et américaine n'ont fait que compliquer la situation. Le Congrès de la Micronésie a voté une loi portant création, dans chaque district, du poste de commissaire foncier, mais il n'a pas encore été possible de trouver suffisamment de juristes pour les occuper. M. Norwood espère que, avec la nomination récente de nouveaux géomètres et l'augmentation de l'effectif du personnel des services du cadastre, il sera possible de délimiter plus exactement les terres, de déterminer à qui elles appartiennent et d'établir une procédure de règlement des litiges.

49. Une pression persistante est exercée sur l'Administration en vue d'arriver à une décision en ce qui concerne les terres qui font partie du domaine public; la planification relative à l'utilisation des terres a notamment pour objet d'amener une décision quant aux terres qui pourraient être constituées en biens de famille et à celles qui devraient être réservées pour les futurs services gouvernementaux ou publics.

50. M. LANWI (Conseiller auprès de la délégation des États-Unis d'Amérique) déclare que, dans le district des îles Marshall, la population a des traditions séculaires en matière de régime foncier et que la question du cadastre ne pose ni difficulté ni litige.

51. M. SAWAICHI (Conseiller auprès de la délégation des États-Unis d'Amérique) estime qu'il faut prendre sans tarder des mesures positives en vue de régler les litiges fonciers. Chaque district a un régime foncier différent; aussi chaque litige doit-il être traité séparément. Ainsi, aux Palaos, les terres peuvent appartenir à un clan, à une famille ou à un village, et il arrive que des litiges surgissent entre membres d'un même groupe. Une des solutions consiste à procéder à un levé de toutes les terres et à les cadastrer, mais on peut se demander où trouver les fonds nécessaires à l'exécution d'un tel projet.

52. M. LIN (Chine) demande au représentant spécial s'il pourrait exposer les grandes lignes des plans directeurs des districts, préciser si ces plans sont

approuvés à l'échelon du Territoire ou à celui du district, et expliquer comment ils sont financés et exécutés.

53. M. NORWOOD (Représentant spécial) déclare que, si les membres du Conseil désirent avoir connaissance d'un plan directeur, il pourrait en obtenir un de Washington pour la semaine suivante.

54. Pour l'élaboration de chaque plan, l'Administration examine les diverses propositions et possibilités avec la législature du district, les industriels et commerçants locaux, et les chefs de communauté. Ainsi, lors de l'élaboration du plan relatif au nouveau centre professionnel des Palaos, un représentant du groupe chargé de cette élaboration a ouvert un bureau dans le district et y a séjourné pendant plusieurs mois, travaillant avec la communauté. De retour à Saipan, il a soumis son rapport au personnel compétent. Ce rapport contenait des propositions relatives au lien à établir entre ce centre et les écoles et services administratifs et autres déjà existants, ainsi qu'une estimation du coût de la construction des bâtiments et des routes.

55. Dans le cas de certains projets de construction urgents, les travaux ont été entrepris sans attendre l'élaboration du plan directeur mais, dans d'autres cas, notamment dans le cas de la nouvelle centrale électrique de Saipan et dans celui du nouvel hôpital de Truk, l'emplacement n'a été choisi qu'après l'élaboration du plan directeur et après consultation avec la communauté.

56. M. LIN (Chine) voudrait savoir si le Stanford Research Institute a terminé son étude et s'il a déjà soumis un rapport et des recommandations.

57. M. NORWOOD (Représentant spécial) déclare que ce rapport<sup>1/</sup> est terminé et qu'il sera heureux de fournir aux membres du Conseil un résumé de ce rapport et des principales recommandations qu'il contient. Des exemplaires du rapport complet seront distribués ultérieurement.

58. Le rapport Stanford met davantage l'accent sur le développement des ressources humaines de la Micronésie que ne l'avait fait le rapport Nathan. Il recommande de donner une importance accrue à la formation professionnelle, en sélectionnant les qualifications techniques qui seront requises pendant les 5 ou 10 années à venir, de manière que la collectivité puisse disposer de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire à la construction d'hôpitaux, d'écoles, de centrales électriques et d'autres facilités.

59. M. LIN (Chine) demande si la création d'un établissement de l'enseignement secondaire du premier cycle est toujours envisagé.

60. M. NORWOOD (Représentant spécial) déclare qu'environ 300 Micronésiens poursuivent actuellement leurs études au-delà du niveau secondaire, et cela au College de Guam, à l'Université d'Hawaii (grâce à des bourses de l'East-West Center) et dans diverses autres écoles et colleges des Etats-Unis. Une des recommandations du rapport vise la création d'une école préparatoire au college qui serait accessible aux étudiants de tout le Territoire et qui dispenserait un

enseignement d'une année, portant principalement sur l'étude de la langue anglaise et l'apprentissage des méthodes de travail, en vue de mieux préparer les étudiants micronésiens à faire leurs études à l'étranger. Une autre recommandation vise à relier plus étroitement les études à l'étranger aux besoins et aux possibilités d'emploi dans le Territoire. La création d'un établissement secondaire du premier cycle est toujours à l'étude en tant que projet à long terme, mais, actuellement, il est également urgent d'améliorer l'enseignement primaire et secondaire. Le rapport Stanford recommande spécialement de prévoir la nomination d'un plus grand nombre de Micronésiens aux postes d'enseignants, en orientant vers la profession d'instituteur un certain nombre de jeunes gens qui terminent leurs études secondaires, plutôt que de continuer à faire venir des enseignants des Etats-Unis.

61. M. CAINE (Libéria) fait observer que, dans sa réponse à la question du représentant de la France relative aux impôts payés par les personnes étrangères au Territoire, le représentant spécial n'a mentionné que le cas des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique. M. Caine désire savoir s'il y a d'autres non-Micronésiens dans le Territoire et, dans l'affirmative, quel est leur statut du point de vue fiscal.

62. M. NORWOOD (Représentant spécial) déclare que le nombre d'étrangers qui résident en Micronésie et qui ne sont pas ressortissants des Etats-Unis est extrêmement faible. Il n'existe pas actuellement, en Micronésie, d'impôt sur le revenu, mais, si le Congrès de la Micronésie décidait d'en créer un, tous les résidents du Territoire y seraient naturellement soumis. Toutes les personnes qui résident dans le Territoire sont, sans exception, soumises aux impôts indirects actuellement existants (excise taxes). Les ressortissants des Etats-Unis paient les impôts qu'ils doivent au Gouvernement des Etats-Unis et à leur Etat d'origine, mais M. Norwood ignore si les autres étrangers ont des obligations fiscales du même ordre.

63. M. SHAW (Royaume-Uni) demande si dans le Territoire sous tutelle l'activité des partis politiques s'est sensiblement accrue ou au contraire ralentie.

64. M. NORWOOD (Représentant spécial) répond que la situation est, pour l'essentiel, restée telle qu'elle est décrite dans le rapport de l'Autorité administrante de 1966<sup>2/</sup>.

65. M. LANWI (Conseiller auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique) confirme qu'il n'y a de partis politiques que dans les districts de Palau et des îles Mariannes.

66. M. NORWOOD (Représentant spécial) ajoute que, si l'activité des partis est minime, les électeurs s'intéressent de plus en plus à l'évolution politique et que, aux dernières élections au Congrès de la Micronésie, bon nombre de sièges ont changé de titulaires.

<sup>2/</sup> United States of America, 19th Annual Report to the United Nations on the Administration of the Trust Territory of the Pacific Islands, July 1, 1965 to June 30, 1966, Department of State Publication 8205 (Washington, U.S. Government Printing Office, 1967). Communiqué par le Secrétaire général aux membres du Conseil de tutelle sous la cote T/1661.

<sup>1/</sup> "Planning for Education and Manpower in Micronesia".

67. M. SHAW (Royaume-Uni) rappelle qu'à sa trente-quatrième session le Conseil de tutelle a recommandé de désigner des Micronésiens comme membres du Cabinet pour permettre de franchir les diverses étapes de transition vers l'autonomie ou l'indépendance<sup>3/</sup>. M. Shaw demande si, selon le représentant spécial, la possibilité de créer un cabinet micronésien distinct dépendrait de la possibilité de trouver des personnes dont l'intérêt pour les affaires du Territoire est essentiellement politique, du fait qu'elles se sont présentées devant le peuple pour être élues et non du fait de leurs fonctions officielles.

68. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit qu'en raison de sa position personnelle il lui est difficile de donner une réponse objective. S'il est vrai que dans de nombreux Etats des Etats-Unis d'Amérique la plupart des membres du Cabinet sont élus, sa propre expérience l'amène à penser que la responsabilité directe devant le chef de l'administration conduit à une administration beaucoup plus responsable. Il est prématuré de parler de cabinet élu, bien que, étant donné leur compétence et leur dévouement, certains membres du Congrès de la Micronésie seraient assurément à même d'occuper des postes administratifs responsables dans un futur assez rapproché.

69. M. SHAW (Royaume-Uni) demande si des progrès ont été réalisés ou si l'on est parvenu à des conclusions en ce qui concerne la possibilité de prolonger la période de 30 jours de la session annuelle ordinaire du Congrès de la Micronésie, et de rémunérer les membres du Congrès à plein temps.

70. M. NORWOOD (Représentant spécial) répond que les deux questions sont actuellement examinées par le Département de l'intérieur et ont également fait l'objet de discussions avec des sénateurs et des représentants des Etats-Unis qui sont membres des comités intéressés. En ce qui concerne le premier point, on prévoit de porter à 45 jours la session qui est actuellement de 30 jours, et de tenir après chaque élection biennale une session initiale de 15 jours, au début de l'année, à des fins d'organisation. Quant à la question des traitements annuels, elle est très urgente, étant donné que les élections sont prévues pour novembre 1968, et que les membres du Congrès de la Micronésie qui occupent des postes administratifs devront choisir soit de rester dans l'administration publique, soit de poursuivre leur carrière politique. Les seuls problèmes qui se posent sont le financement et la question de savoir s'il y aura assez de travail pour occuper pendant toute l'année des membres dont les fonctions sont rémunérées.

71. M. SHAW (Royaume-Uni) demande si, de l'avis de M. Sawaichi, le Territoire risque d'avancer trop rapidement vers son autonomie sans avoir le temps d'accomplir également des progrès dans les domaines tout aussi importants du développement de l'économie et de l'enseignement, ainsi que de la formation administrative.

72. M. SAWAICHI (Conseiller auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique) ne pense pas que le rythme soit trop rapide. Ce qu'il a voulu dire à la

séance précédente c'est que, pour surmonter certains obstacles avant de parvenir à l'autodétermination, il faut prendre des mesures constructives. Il faut accélérer le rythme du développement en ce qui concerne l'enseignement, l'économie et autres domaines, mais cela ne veut pas dire que la marche vers l'autodétermination soit trop rapide.

73. M. SHAW (Royaume-Uni) demande si le représentant spécial a des détails complémentaires à fournir sur les mesures particulières qui ont été prises pour mettre en œuvre les recommandations du rapport Nathan ou si l'on a tiré des conclusions quant à la valeur de ces recommandations.

74. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que, selon lui, les événements de l'année écoulée ont confirmé les appréhensions que suscitait l'une des recommandations essentielles du rapport, à savoir que la loi fondamentale du Territoire sous tutelle soit modifiée pour permettre aux non-ressortissants de posséder des terres. D'une façon générale, les Micronésiens préfèrent très nettement être protégés contre l'expropriation ou le démembrement de leurs droits de propriété foncière. Il est réconfortant de constater que les groupes industriels et commerciaux ont compris la raison pour laquelle ont été rejetées des propositions de développement qui auraient pu exiger une modification de la loi. Il importe que la population micronésienne conserve son droit de propriété foncière, même si cela risque de retarder provisoirement le développement économique; en ce sens, la réaction de l'Administration à cette recommandation clef du rapport Nathan se trouve justifiée. Toutefois, d'autres recommandations de ce rapport sont actuellement mises en œuvre. Ainsi, les conditions d'entrée des visiteurs dans le Territoire ont été libéralisées et favoriseront le développement économique. Quant à la recommandation selon laquelle il faudrait s'efforcer d'encourager les mouvements de population en provenance des îles les plus lointaines, elle risque, comme l'expérience l'a montré, de comporter des dangers politiques. Une telle politique exigerait un développement communautaire et la consolidation de ressources communautaires, afin de créer un milieu de vie qui pourrait attirer ces populations. Dans un autre ordre d'idées, on reconnaît qu'il importe de renforcer la formation professionnelle, mais que cette formation ne peut être dispensée en un temps suffisamment court pour répondre aux besoins les plus immédiats; en conséquence, il faudra sans doute adopter avec certaines modifications la recommandation du rapport relative à l'importation des compétences.

75. M. SHAW (Royaume-Uni) fait observer, à propos de l'existence de compétences locales, que la déclaration que le représentant spécial a faite à la séance précédente au sujet des succès obtenus dans le recrutement des médecins contraste avec ce que M. Lanwi a laissé entendre, à savoir que 50 p. 100 des postes autorisés de la santé publique étaient encore vacants.

76. M. LANWI (Conseiller auprès de la délégation des Etats-Unis d'Amérique) dit que ce pourcentage de postes vacants au Département de la santé publique auquel il a fait allusion se rapporte aux postes qui devaient être occupés par des médecins américains et qui sont restés vacants en raison de la difficulté

<sup>3/</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-deuxième année, Supplément spécial No 1 (S/8020), par. 67.

qu'il y a à recruter des praticiens qualifiés des Etats-Unis. Il faut 6 médecins américains mais à l'heure actuelle il n'y en a que 3.

77. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit qu'il y a 12 postes d'autorisés pour des médecins diplômés; 4 médecins ont été recrutés, bien qu'ils n'aient peut-être pas encore pris leurs fonctions, et l'on pense que 6 autres accepteront des postes. Il convient de noter que certains postes administratifs ont été délibérément maintenus vacants pour deux raisons. La première est que, du fait de restrictions budgétaires, aucun poste vacant n'a été pourvu sauf dans les services essentiels. Parallèlement, tous les départements ont reçu pour instruction de ré-examiner leur structure, afin de déterminer s'il existe un besoin urgent de conserver certains postes, notamment des postes occupés par des Américains. La deuxième est que bon nombre de postes ont été en fait occupés par des volontaires du Peace Corps qui ne figurent pas sur les listes de personnel en tant qu'employés américains.

78. M. SHAW (Royaume-Uni) demande au représentant spécial s'il a des commentaires à faire au sujet du développement envisagé de la transformation et de la commercialisation du poisson dans le Territoire.

79. M. NORWOOD (Représentant spécial) dit que les pêcheries et ressources annexes de la Micronésie représentent un potentiel de ressources insuffisamment exploité. En raison de la pénurie de fonds, le Département des pêcheries maritimes et de la biologie marine n'a pas suffisamment de personnel. Toutefois, on espère que le centre de recherche dont la création est envisagée et la conférence des pêcheries qui doit avoir lieu à Palau, en juin 1968, permettront de découvrir de nouvelles techniques et de disposer de nouvelles informations. En outre, on étudie le développement de la pêche commerciale à Truk.

80. Le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a été saisi d'un projet de loi tendant à modifier, et si possible à supprimer, les restrictions tarifaires qui

gênent actuellement les pêcheries commerciales en Micronésie.

81. La réticence traditionnelle des Micronésiens à pêcher en haute mer, activité qui les éloigne de leurs foyers pour une longue période, est un problème qui pourrait être résolu en réorganisant les programmes d'opérations de pêche. Les possibilités de pêche en lagon qui n'ont pas encore été envisagées, pourraient aider, elles aussi, à surmonter les répugnances de certains à se consacrer exclusivement à la pêche.

82. M. SHAW (Royaume-Uni) fait observer que les crédits autorisés par le Gouvernement des Etats-Unis pour 1970-1972 s'élèveront probablement à 120 millions de dollars, soit 40 millions de dollars par an, contre 35 millions de dollars autorisés pour 1969. A cet égard, M. Shaw aimerait demander au représentant spécial s'il serait possible d'examiner plus avant l'idée d'encourager des sources de revenus locaux, afin de diminuer la dépendance financière du Territoire vis-à-vis de l'Autorité administrante.

83. M. NORWOOD (Représentant spécial) répond que cette question est actuellement à l'étude et qu'on essaie de recruter un inspecteur expérimenté des contributions. Le régime fiscal actuel ne fait pas rentrer autant de recettes qu'il le devrait, et il y a lieu d'espérer que ce nouvel inspecteur pourra, en consultant les responsables officiels et les hommes d'affaires, augmenter le volume des recettes.

84. Dans un rapport fondé sur une étude effectuée en 1966, il est recommandé, avant d'envisager un impôt sur le revenu, de prendre des mesures plus efficaces pour recouvrer l'impôt dans le cadre du régime actuel, ce qui permettrait de doubler les revenus dont dispose actuellement le Congrès de la Micronésie. Toutefois, M. Norwood pense qu'une sorte d'impôt sur le revenu serait utile, non seulement pour obtenir des recettes, mais aussi pour favoriser le sens de la responsabilité communautaire.

*La séance est levée à 18 h 10.*